

# MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

## PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué par Monsieur Alain BAUGET, Maire sortant, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JALLOT, doyen d'âge  
La séance a été publique.

Présents : Mme Bénédicte SURELLE, M. Cyrille MARLE, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Philippe PLANCHARD, M. Michel JALLOT, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Brigitte TRIPON, Mme Marie-Laure BOISSON, Mme Christine LEBON, M. Sébastien DAVOINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Eric LAFFOND, M. Anthony PAUCHARD, Mme Elodie CAILLARD, Mme Anaïs SCHAUFFLER

Secrétaire de séance : : M. Jean-Louis FONTAINE

### Ordre du Jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 06 Mars 2026
- 2) Election du Maire
- 3) Détermination du nombre d'Adjoints
- 4) Election des Adjoints
- 5) Lecture de la Charte de l'Elu Local
- 6) Versement des indemnités de fonction
- 7) Délégations de pouvoir consenties par le conseil municipal au Maire
- 8) Elections des délégués dans les organismes extérieurs
- 9) Constitution de différentes commissions communales

### INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel JALLOT, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leur fonction.  
Puis a constaté que le quorum était atteint.

### Approbation du PV du 6 mars 2026

Monsieur Michel JALLOT demande si les membres du conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal du 06 mars 2026 et si des rectifications sont à apporter.  
L'ensemble du conseil vote à l'unanimité le procès-verbal.

### Délibération 2026-06 :Election du Maire

M. Michel JALLOT, Doyen d'âge invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, toute en rappelant les règles d'élection. Le conseil municipal a désigné :

Deux assesseurs :

- M. Jean-Louis FONTAINE
- M. Anthony PAUCHARD

Une secrétaire :

-Mme Brigitte TRIPON

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom procède à l'élection du Maire, selon le déroulement électoral.

Se présente aux fonctions de Maire : Mme Bénédicte SURELLE

#### Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

### Proclamation de l'élection du Maire

Élue à l'unanimité avec 15 voix : Mme Bénédicte SURELLE qui a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

### Délibération 2026-07 : Détermination du nombre d'Adjoints

Sous la présidence de Mme Bénédicte SURELLE, élue Maire le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif global du conseil municipal, soit quatre adjoints au maximum.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, et avoir voté 15 voix pour, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

### Délibération 2026-08 : Election des Adjoints

La Maire rappelle que d'après les articles L 2122-4 et L 2122-7-2, du Code général des Collectivités territoriales, les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que la Maire.

M. Cyrille Marle présente la liste des membres désirant être nommés au poste d'Adjoint :

Soit M. Cyrille Marle, Mme Christelle DE FIGUEIREDO et M. Philippe PLANCHARD

Aucune autre liste n'a été proposée.

***Election du premier adjoint :***

**Résultat du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

**Proclamation de l'élection du premier adjoint :**

M. Cyrille MARLE est proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

***Election du deuxième adjoint :***

**Résultat du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

**Proclamation de l'élection du deuxième adjoint :**

Mme Christelle DE FIGUEIREDO est proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

***Election du troisième adjoint :***

**Résultat du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ...	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls/Blancs.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

**Proclamation de l'élection du troisième adjoint :**

M. Philippe PLANCHARD est proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

**Lecture de la Charte de l' élu**

Mme la Maire donne lecture des articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT. Elle énonce les 7 principes déontologiques que tout élu local devra respecter durant son mandat. Plus précisément, elle contient des règles de bon comportement et de déontologie. Elle instaure de fait un cadre de prévention des risques d'infraction au sein des collectivités.

Délibération n° 2026-09 : Versement des indemnités de fonction au Maire et aux Adjoint

La Maire rappelle qu'il convient de délibérer pour fixer l'indemnité du Maire et des Adjoint, d'après les articles L2123-23 et L 2123-24 du Code général des Collectivités Territoriales, qui déterminent le taux des indemnités de fonctions allouées. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le CGCT et calculées sur la base des éléments suivants :

- L'indice brut terminal de la fonction publique : IB 1027-IM 830,
- la strate démographique.

Le pourcentage du taux maximal auquel peuvent prétendre Maire et Adjoint (commune de 500 à 999 habitants)

- Taux de 44,3 % pour le Maire
- Taux de 11,77 % pour les Adjoint

Il est rappelé que l'indemnité du Maire est de droit, fixée au maximum. Toutefois il y a possibilité de diminuer l'intégralité de l'indemnité prévue en faisant adopter une délibération. S'agissant des indemnités allouées aux Adjoint, le conseil municipal détermine leur montant dans la limite du maxima de l'enveloppe globale indemnitaire autorisée en fonction de la taille de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de répartir les indemnités des élus selon le tableau ci-dessous :

Elus	Taux	Montant brut mensuel
Maire	44,3 %	1820.96 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	11,77 %	483,81 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	11,77 %	483,81 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint	11,77 %	483,81 €

Ces indemnités de fonction suivront l'évolution de la valeur de l'indice brut 1027 et payées mensuellement.

Délibération n° 2026-10 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal par le Conseil Municipal

Mme la Maire énumère les délégations qui peuvent lui être consenties par le Conseil Municipal pour éviter de le convoquer à tout moment ou de mettre en attente les dossiers jusqu'au prochain conseil municipal

Les membres du conseil votent à l'unanimité.

Délibération n° 2026-11 : Désignation des délégués communaux au sein de la communauté de communes Les Bertranges

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la Maire est nommée d'office Conseiller Communautaire Titulaire et le 1<sup>er</sup> adjoint Suppléant, sauf pour notre Commune pour laquelle ce sont deux délégués Titulaires. Aussi, M. Cyrille MARLE, Premier-Adjoint est nommé également Conseiller Communautaire Titulaire. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Délibération n° 2026-12 : Désignation des délégués communaux au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)

Madame la Maire apporte des informations sur la création du SIEEEN en lisant un petit historique puis annonce que pour siéger aux instances du SIEEEN, pour chaque compétence transférée un délégué doit être désigné. Aussi, il a été procédé à la désignation de ces délégués :

Commission Locale d'Energie (CLÉ)

Mme Elodie CAILLARD (Titulaire)  
M. Michel JALLOT (Titulaire)

Compétence Eclairage Public

Mme Bénédicte SURELLE (Titulaire)  
M. Philippe PLANCHARD (Suppléant)

Compétence distribution publique du Gaz

M. Cyrille MARLE (Titulaire)  
M. Michel JALLOT (Suppléant)

Délibération n° 2026-13 : Désignation des délégués au SIRP Murlin-Narcy-Vareennes-les-Narcy

Le conseil municipal doit désigner ses délégués représentant la commune au sein des différents organismes intercommunaux auxquels elle adhère.

A l'unanimité le conseil a désigné trois délégués titulaires :

Délégués Titulaires :

M. Philippe PLANCHARD  
M. Bénédicte SURELLE  
Mme Christine LEBON

Délibération n° 2026-14 : Désignation des délégués communaux au SITS La Charité

Mme la Maire rappelle qu'avant que cela ne soit dématérialisé, les parents s'adressaient au SITS de la charité pour effectuer leurs demandes de transport, le syndicat distribuait à chaque famille les cartes de transport qui étaient payantes. Le syndicat s'occupait de la création et la gestion des points d'arrêts. Suite à ce rappel, le conseil municipal désigne les délégués suivants :

Délégués Titulaires

Mme Christelle DE FIGUEIREDO  
M. Anthony PAUCHARD

Délégués Suppléants

Mme Elodie CAILLARD  
Mme Bénédicte SURELLE

Délibération n° 2026-15 : Désignation des délégués communaux au SIAEP Bourgogne Nivernaise

Madame la Maire informe que ce syndicat est notre fournisseur d'eau, qu'il entretient les réseaux et que les tarifs de ce syndicat sont raisonnables en comparaison des fermiers tels que SUEZ ou VÉOLIA.

Etant nécessaire de désigner les délégués au SIAEP Bourgogne Nivernaise, les conseillers municipaux qui souhaitent faire partie du syndicat sont :

Délégués Titulaires

Mme Brigitte TRIPON  
M. Cyrille MARLE

Délégués Suppléants

M. Philippe PLANCHARD  
Mme Marie-Laure BOISSON

Délibération n° 2026-16 : Désignation des correspondants défense

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne les membres suivants :

M. Philippe PLANCHARD  
M. Sébastien DAVOINE  
M. Michel JALLOT

Délibération n° 2026-17 : Désignation des membres du conseil municipal aux commissions communales

Des Finances

Mme Bénédicte SURELLE  
M. Cyrille MARLE  
Mme Christelle DE FIGUEIREDO  
M. Philippe PLANCHARD  
M. Jean-Louis FONTAINE  
Mme Anaïs SCHAUFFLER

Du Personnel

Mme Bénédicte SURELLE  
M. Cyrille MARLE  
Mme Christelle DE FIGUEIREDO  
M. Philippe PLANCHARD  
Mme Marie-Laure BOISSON

Travaux et Voirie

Mme Bénédicte SURELLE  
M. Cyrille MARLE  
Mme Christelle DE FIGUEIREDO  
M. Philippe PLANCHARD  
Mme Elisabeth GATARD  
M. Sébastien DAVOINE  
M. Anthony PAUCHARD  
M. Éric LAFFOND  
M. Michel JALLOT

Commission d'appel d'offres

Mme Bénédicte SURELLE  
M. Cyrille MARLE  
Mme Christelle DE FIGUEIREDO  
M. Philippe PLANCHARD  
M. Jean-Louis FONTAINE  
M. Éric LAFFOND  
Mme Brigitte TRIPON

Commission Urbanisme et Environnement

Mme Bénédicte SURELLE  
M. Cyrille MARLE  
Mme Christelle DE FIGUEIREDO  
M. Philippe PLANCHARD  
Mme Elisabeth GATARD  
M. Jean-Louis FONTAINE  
Mme Brigitte TRIPON  
M. Sébastien DAVOINE  
M. Éric LAFFOND

Commission Fête et Cérémonies et histoire de la Commune

Mme Bénédicte SURELLE  
M. Cyrille MARLE,  
Mme Christelle DE FIGUEIREDO  
Mme Elodie CAILLARD  
Mme Marie-Laure BOISSON  
Mme Christine LEBON  
Mme Elisabeth GATARD

Mme Anaïs SCHAUFFLER  
M. Anthony PAUCHARD  
M. Sébastien DAVOINE

Correspondants Presse, bulletin municipal, site internet

Mme Bénédicte SURELLE  
M. Cyrille MARLE  
M. Jean-Louis FONTAINE  
Mme Anaïs SCHAUFFLER

Commission Territoires numériques

M. Sébastien DAVOINE  
Mme Elisabeth GATARD

Séance levée à 20 h 05.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis FONTAINE



La Maire,  
Bénédicte SURELLE

